MODALITES D'INSCRIPTION

- INSCRIPTION OBLIGATOIRE -

- Par courriel : luttecontrelesdiscriminations@sos-racisme.org
- Par téléphone / Fax : 01 40 35 36 55 / 01 40 35 74 10
- Par courrier : Renvoyez le coupon ci-dessous à :
  « SOS Racisme, Pôle anti-discrimination - 51 avenue de Flandre 75019 Paris »

- Colloque gratuit pour les associations et les particuliers.
- Participation de 50€ pour les représentants d'entreprises et les institutionnels.
- Participation de 50€ pour les avocats dans le cadre de la formation continue (Partenariat avec le Barreau de Paris).

Lieu du colloque
Hôtel de Ville de Paris - Grand Salon -
4 rue Lobau 75004 PARIS
Métro Hotêl de Ville (Lignes 1 et 11)

Je participerai au colloque « 10 ans de lutte contre les discriminations » le(s) :
☐ 20 novembre
☐ 21 novembre

NOM : _____ Prénom : _____ Organisation : _____
Tel : _____ Mail : _____
Adresse : _____
CP : _____ Ville : _____

Je serai accompagné de ___ personnes.
Précisions : _____
_____

Avocats, entreprises, institutions :
Chèque à l'ordre de *SOS Racisme - Touche pas à mon Pote*

1ERE JOURNEE : VENDREDI 20 NOVEMBRE

ACCUEIL DES PARTICIPANTS (9H30)

Ouverture du Colloque (10h00 – 12h00)
Dominique SOPO - Président de SOS Racisme

« Présentation du sondage IFOP – SOS Racisme »
Frédéric DABI - Directeur du département Opinion et Stratégies d'Entreprise - IFOP
« De la lutte contre les discriminations à la promotion de la diversité »
Gwénaële CALVES - Professeur de droit public
« Discrimination intentionnelle et système de discrimination »
Samuel THOMAS - Vice Président de SOS Racisme
« Fichage ethnique = discriminations raciales »
Patrick KARAM - Délégué interministériel pour l'égalité des chances des français d'outre mer

« LA JUSTICE COMME LEVIER »

1ERE TABLE RONDE : « PROUVER LA DISCRIMINATION » (13H30-15h30)

La preuve est le préalable à toute action judiciaire pour condamner les discriminations. En 10 ans les méthodes ont évolué et se sont perfectionnées. Différents dispositifs institutionnels existent, pour construire des dossiers, qu'en est-il dans les faits ? Quelle juridiction saisir aux vues des éléments de preuves mobilisés.

Barbara BOAMAH - Avocate au barreau de Paris
Bertrand PATRIGEON – Avocat au barreau de Paris
Jean-Philippe DUHAMEL - Avocat au Conseil d'Etat et à la Cour de Cassation
François CLERC - CGT - Fédération de la Métallurgie
Ahmed SERRAJ - Ex-délégué du procureur - Directeur du Boulevard des Potes
Martine VALDES-BOULOUQUE - Procureure générale – Cour d'Appel de Grenoble
Pascal FRAUDIERE En charge des discriminations - Direction Générale du Travail
Brigitte PESQUIE - Chef du service pénal - HALDE

2EME TABLE RONDE : « SANCTIONNER LES DISCRIMINATIONS » (15h30-17h30)

Les associations de défense des droits civiques ont utilisé la justice comme levier aux Etats-Unis pour faire valoir l'égalité des droits. Si les organisations françaises ont suivi cet exemple, les résultats sont mitigés. Les condamnations sont souvent symboliques et les réparations insuffisantes. Face à ces sanctions non dissuasives, doit-on persévérer dans l'action judiciaire ou s'orienter vers des alternatives aux poursuites ?

Daniel SABBAGH - Directeur de recherche au CERI - Science Po
Emilie PERRIER - Responsable du pôle anti-discrimination à SOS Racisme
Matthieu BONDUELLE - Secrétaire général du Syndicat de la Magistrature
Guillaume TRAYNARD - Avocat au barreau de Paris
Thiennot GRUMBACH - SAF - Avocat au barreau de Paris
Sophie LATRAVERSE - Directrice juridique adjointe - HALDE

CONCLUSION DE LA JOURNEE (18h00)

Samuel THOMAS - Vice Président de SOS Racisme
Yamina BENGUIGUI - Adjointe au Maire de Paris

2EME JOURNEE SAMEDI 21 NOVEMBRE
« PREVENIR LES DISCRIMINATIONS »

INTRODUCTION (10h00)

« Des obligations de promotion de l'égalité qui découlent du droit rénové »
Sarah BENICHOU - Doctorante en Droit

1ERE TABLE RONDE : « IDENTIFIER LES DISCRIMINATIONS » (10h30-12h00)

Si l'identification des discriminations n'est pas nécessairement un préalable à la mise en place d'actions, elle est un outil essentiel pour assurer un suivi des politiques de lutte contre les discriminations et les adapter le cas échéant. Que l'on parle de diversité ou d'égalité, quels sont les outils légaux qui permettent d'identifier ces discriminations ?

Guillaume AYNE - Directeur général de SOS Racisme
Christian ARNAUD - Directeur - ISM Corum
Norbert NITCHEU - CGT - Groupe Casino
Mansour ZOBERI - Directeur de la promotion de la diversité - Groupe Casino
Mireille EBERHARD - Docteur en sociologie - INED
Christophe PERRIN - Coordinateur discrimination - CIMADE Languedoc-Roussillon

2EME TABLE RONDE : « CORRIGER LES DISCRIMINATIONS » (13h30-15h30)

Depuis quelques années le monde de l'entreprise et les collectivités locales se sont engagées, ponctuellement, dans des processus de lutte contre les discriminations. Comment généraliser des pratiques contraignantes et ambitieuses de lutte contre les discriminations ?

Nadia HAMADACHE - Juriste spécialisée
Linda EL HADDAD - Adjointe aux discriminations - Mairie de Grenoble
Pascal BERNARD - Vice-président de l'ANDRH
Alain GAVAND - Président de « A compétence égale »
Nasser FERRAJD - Adjoint au Maire - Noisy-le-Sec
Mohamed OUSSEDIK - Responsable discrimination - CGT

CLOTURE DU COLLOQUE (16h00)

Dominique SOPO - Président de SOS Racisme

Le 29 avril 1999, à Tours, SOS Racisme faisait condamner la boite de nuit le Pym's pour discrimination raciale. Cette condamnation venait valider le testing comme mode de preuve et ouvrait la voie à d'autres victoires judiciaires.

Les testings multipliés depuis par SOS Racisme dans l'accès aux services, au logement ou à l'emploi ont permis de révéler à l'opinion publique l'ampleur des discriminations à l'œuvre dans notre pays. Les procès ont aussi mis à jour la trop faible implication des pouvoir publics, et notamment de la Justice, pour mettre fin aux discriminations, directes et indirectes, qui fissurent le vivre ensemble. L'action de l'association a ainsi facilité l'émergence d'une nouvelle génération militante, rendu possible la reconnaissance des victimes et leur mobilisation contre l'impunité des discriminations.

Cela a enfin permis de montrer, si besoin en était, l'utilité de l'action associative dès lors qu'il s'agit de placer dans l'agenda politique et social des questions fondamentales trop longtemps occultées par les responsables politiques. Relais des novations du droit communautaire et des résultats des recherches, ces dix années d'activisme judiciaire et de combats militants ont en effet obligé d'autres acteurs à se saisir à leur tour de la question des discriminations (État, collectivités locales, HALDE, entreprises, partenaires sociaux).

Après une décennie, où en est-on ? Quel chemin a été parcouru ? Quelles avancées reste-t-il à obtenir ?

Si la question des discriminations est devenue depuis un enjeu central dans le débat public, la mobilisation des pouvoirs publics reste timide et les discriminations ne semblent pas avoir reculé. De nombreuses structures sont aujourd'hui impliquées mais, faute d'un réel volontarisme politique, d'une cohérence de l'action publique et d'une clarification des enjeux, la lutte contre les discriminations se limite souvent à des discours et des campagnes de communication alors qu'elle exige des transformations radicales dans notre société.

Les victoires judiciaires se multiplient mais résultent du seul activisme militant. De bonnes pratiques pour favoriser l'égalité de traitement existent mais relèvent de l'engagement ponctuel de quelques organisations.

L'objectif de ce colloque est de tirer le bilan de ces dix années de lutte et d'action antidiscriminatoires et d'envisager ensemble les prochaines perspectives de ce combat. Il sera l'occasion de confronter les points de vue des acteurs, d'interpeller les pouvoirs publics sur les lacunes et la nécessaire complémentarité des instruments disponibles.

SAF

Ordre des Avocats de Paris

MAIRIE DE PARIS

FORDFOUNDATION
Working with Visionaries on the Frontlines of Social Change Worldwide

l'acsé
l'agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances

îledeFrance

10 ANS DE LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

COLLOQUE SOS RACISME
HOTEL DE VILLE DE PARIS
20 ET 21 NOVEMBRE 2009